



AUDIENCE DE LA COORDINATION ACADÉMIQUE DU SNUIPP—FSU AUVERGNE AUPRÈS DU RECTEUR D'ACADÉMIE VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020

Présents :

Monsieur le Recteur, Karim BENMILOUD

Monsieur le secrétaire général d'académie, Tanguy CAVE

Monsieur le directeur de cabinet de monsieur le Recteur, Jérôme VIAL

Alexis BERGER, SNUipp-FSU 63

Stéphanie LAVERGNE, SNUipp-FSU 15 et coordinatrice académique

Muriel VIGNAUD, SNUipp-FSU 43

En visio-conférence :

IA-DASEN de l'Allier, Madame PRESTAUX

IA-DASEN du Cantal, Madame LUTIC

Secrétaire générale de la Haute-Loire, Madame GRANDSEIGNE et CROZEMARIE (IENA 1^{er} degré)

IA-DASEN du Puy-de-Dôme, Monsieur ROUQUETTE

Secrétaire générale du Puy-de-Dôme, Madame VOISSE

IA-DASEN adjoint du Puy-de-Dôme, Monsieur LEON

Doyen des IEN du 1^{er} degré, Monsieur CHEMINAL

Excusé

Pierre-Mathieu DAVIET, SNUipp-FSU 03

Pourquoi une délégation académique ? Pour porter haut et fort les revendications du SNUipp-FSU. Toutefois les représentants de la délégation tenaient à signaler que l'interlocuteur privilégié doit rester les DSDEN respectives et que le rectorat ne doit pas prendre la place des DSDEN.

Le va-et-vient incessant entre DASEN, qui ne savent pas comment se positionner et qui attendent les ordres, et rectorat ne peut plus durer.

Dans un premier temps, un point rapide sur la situation sanitaire dans les écoles de l'Académie avait été demandé.

Monsieur le secrétaire général d'académie dresse un bref bilan au 10 décembre 2020. Chacune des données vaut pour les 7 derniers jours.

- 1 structure fermée / 1543 → soit 0,06% de fermeture sur les 7 derniers jours
 - o 0 école / 1272
 - o 1 collège / 188
 - o 0 lycée / 83
- 1 classe fermée / 9977 → soit 0,01% de fermeture sur les 7 derniers jours
- 85 élèves COVID+ sur les 7 derniers jours
- 12 personnels COVID+ / 22167 → soit 0,06% de personnels positifs sur les 7 derniers jours

La coordination académique avait décidé d'interpeler Monsieur le Recteur au sujet de la future carte scolaire.

Pourquoi une audience spécifique sur la carte scolaire ? -> car la dotation se fait pour l'Académie. Cette dotation est décisive. Les 4 départements ne souhaitent pas être opposés les uns aux autres, comme ce fut le cas l'an dernier (avec pour rappel, 43 postes pour le 63, et rien pour le 03, le 15 et le 43).

Aussi, les représentants de la coordination académique ont demandé à monsieur le Recteur ses ambitions pour la carte scolaire 2021 dans notre académie.

Dans un premier temps, monsieur le Recteur est revenu sur la dotation supplémentaire (dotation « spéciale COVID ») intégralement attribuée au Puy-de-Dôme. Selon lui, cela s'est fait ainsi pour plusieurs raisons :

- un déficit chronique sur ce département, notamment en termes de remplaçants (jusqu'à 70 classes non remplacées) : c'était donc une urgence absolue.
- c'était un choix politique partagé par l'ensemble des DASEN. A noter que ce n'est pas l'écho que nous, représentants, avons dans les départements.
- le taux d'encadrement (le fameux P/E) est plus favorable dans l'Allier, dans la Haute-Loire et dans le Cantal.
- les efforts doivent être « priorités » sur le Puy-de-Dôme
- il y avait un retard accumulé depuis plusieurs années.

Monsieur le Secrétaire général d'Académie complète les dires de monsieur le Recteur : « on joue la solidarité » ; « c'est une répartition solidaire » ; « l'ensemble des DASEN a joué collectif » ; « La dotation à 0, compte-tenu de la baisse démographique (-918 élèves sur l'académie), permet de gagner des postes ».

Chacun notera le tour de passe-passe : une dotation à 0 qui permet de gagner des postes !

Evolution du P/E dans le Puy-de-Dôme (nombre d'enseignants pour 100 élèves) :

- 2019 -> P/E à 5,95
- 2020 -> P/E à 6,01 (ce qui est encore favorable par rapport à d'autres académies). Doit-on pour autant accepter de perdre des postes ?

On retire donc des postes dans les 3 départements ruraux de l'Académie pour abonder le Puy-de-Dôme. Après la dotation supplémentaire « spéciale Covid », qui a permis d'annuler la dotation initiale pour les 3 départements ruraux (en les remettant à 0), le Puy-de-Dôme bénéficiait de 43 postes (dont 10 stagiaires FSE, soit 38 ETP).

- 2020 -> P/E à 6,06 après la dotation supplémentaire.

Monsieur le Recteur rappelle la « mesure des 5000 » : cette mesure permettait l'an dernier aux maires de communes de moins de 5000 habitants de s'opposer à une fermeture de classe. Cette mesure permettait d'avoir des « moyens sanctuarisés » dans la ruralité et une marge de manœuvre très réduite dans le milieu urbain.

De même, les moyens étaient réduits pour l'Education Prioritaire.

Point sur l'Education Prioritaire

Dans l'Académie, l'Education Prioritaire est présente uniquement dans l'Allier et dans le Puy-de-Dôme. Les dédoublements ont été intégralement réalisés sur les CP et les CE1. C'était une priorité du gouvernement et du Ministère de l'Education Nationale.

Les conditions de travail ont évolué de façon positive pour les collègues.

Monsieur le Recteur a pu constater les mesures positives des dédoublements et des petits effectifs au moment de la réouverture des écoles après le confinement.

Pour la coordination académique, il serait heureux que le constat du bienfait de ces effectifs réduits serve également à préserver les postes et à réduire les effectifs de l'ensemble des classes.

Monsieur le secrétaire général indique que l'Education Prioritaire est en cours de redéfinition. Les REP seraient aux mains des académies, les REP+ davantage basés sur des critères nationaux. Il y aura 3 académies test : Lille, Nantes et Aix-Marseille.

L'IA-DASEN du 63 complète. Concernant le classement des établissements REP+, il n'y a pas plus d'information pour le moment. Dans les 3 académies test, des expérimentations auront lieu pour infléchir les réseaux autour de tel ou tel établissement. Le but sera de revoir le réseau : faire sortir des écoles « favorisées », et en faire entrer d'autres plus « défavorisées ». Les académies auront davantage d'autonomie en la matière.

L'entrée se fera davantage par établissement, ce qui permettra de faire entrer dans le champ de l'Education Prioritaire des établissements ruraux.

Les objectifs assumés du recteur pour cette carte scolaire :

- poursuite du rééquilibrage en faveur du Puy-de-Dôme
- réserver des postes pour l'augmentation des décharges de direction des écoles de moins de 4 classes
- limiter les classes à 24 élèves en cycle 2

- augmenter le nombre de remplaçants
- achever le dédoublement des GS en Education Prioritaire

Le SNUipp-FSU rappelle les spécificités de notre académie :

- académie très rurale
- académie de moyenne montagne, voire de montagne
- académie avec une densité de population faible
- académie dont la population est précarisée et socialement défavorisée, et où il y a peu d'emploi.

A ce jour (11 décembre 2020), la dotation n'est pas connue*. Pour la délégation de la coordination académique, c'est plutôt une bonne nouvelle : cela permettra à monsieur le Recteur de porter nos demandes auprès du Ministre.

Monsieur le Recteur et monsieur le Secrétaire général vantent la grande stabilité à la tête du Ministère de l'Education Nationale depuis le début du quinquennat, sans infléchissement, sans changement de cap.

Les représentants de la coordination académique demandent si la mesure des « moins de 5000 habitants » sera reconduite cette année.

Monsieur le Recteur et monsieur le Secrétaire général n'en ont pas la moindre idée, ce n'est pas arbitré au plus haut niveau de l'Etat.

L'IA-DASEN de l'Allier rappelle qu'il y a actuellement 342 écoles dans son département. Seules 10 communes ont plus de 5000 habitants. Elle a fait en sorte de respecter un équilibre ouvertures/fermetures avec 6 ouvertures et 4 fermetures, dans le but de garantir un taux d'encadrement favorable. Toutefois, l'IA-DASEN reconnaît avoir dû mettre un moyen supplémentaire à la rentrée dans une dizaine d'écoles.

Le SNUipp-FSU a rappelé ses exigences et demandes pour la future carte scolaire :

- cesser d'utiliser le P/E comme moyen pour retirer des postes
 - à minima, pour chaque département, maintenir les postes devant élèves
 - faire en sorte qu'aucune commune ne bénéficie que de l'offre de l'école privée et tenir compte de la concurrence du privé avant toute fermeture.
 - obtenir les documents relatifs à la carte scolaire suffisamment en amont des instances, conformément aux textes
- augmenter le nombre de postes devant élèves dans chaque département
- déconnecter les brigades de la dotation « ordinaire » et obtenir une dotation exceptionnelle pour fournir à chaque département une brigade de remplacement efficiente
 - déconnecter les RASED de la dotation « ordinaire », compléter chacun des RASED existants, et augmenter le nombre de RASED
 - augmenter le nombre de dispositifs ULIS

Concernant l'offre public/privé, monsieur le Recteur rappelle qu'ils sont des ardents défenseurs du service public et laïque. La Haute-Loire, avec une grande offre du service d'éducation privé, est une spécificité de l'académie. Selon le Recteur, les mesures prises ne sont pas toujours en défaveur de l'école publique.

Monsieur le Recteur en profite d'ailleurs pour saluer le travail effectué par les enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés du service public laïc. Il indique que certaines familles ont été très déçues de l'enseignement privé pendant le confinement. Cela montre la qualité de la formation des enseignants du public. C'est aussi faire justice à l'engagement des collègues, qui ont travaillé pendant le confinement avec des moyens personnels. Cela renvoie également à la prime d'équipement récemment allouée par le ministère.

Toutefois, le SNUipp-FSU ne peut se satisfaire de cette prime de 150€.

Monsieur le Recteur rappelle qu'il a pour but de défendre l'Académie auprès du Ministre : une Académie ancrée à la fois dans la très grande ruralité et dans le milieu urbain. Cependant il ne peut pas demander de traitement de faveur.

Concernant les ULIS, l'Académie est pleinement engagée sur la voie de l'école inclusive. L'an dernier, on a ouvert 10 ULIS, ce qui portait à 243 le nombre d'ULIS dans l'Académie. Il faut néanmoins veiller à ne pas traiter la difficulté sociale par le prisme du handicap.

Monsieur le Recteur fait également remarquer la montée en puissance des AESH, très présents dans les établissements. Ils représentent 1200 ETP dans l'Académie, soit 1800 à 1900 emplois, qui méritent toute la reconnaissance de la communauté éducative. Il y a dans l'Académie plus d'AESH que de professeurs agrégés ou de PLP.

Le SNUipp-FSU espère que cette reconnaissance passera par une revalorisation salariale et un respect de leur contrat.

Monsieur le secrétaire général d'Académie rappelle que le Rectorat ne privilégie pas le Puy-de-Dôme.

Quant à la demande d'une dotation exceptionnelle pour les brigades, et déconnectée de la dotation ordinaire, il précise que le Parlement vote des emplois de fonctionnaires, sans différencier. Peut-être serait-il intéressant de prendre le temps d'y réfléchir ?

Concernant les documents nécessaires au travail sur la carte scolaire, ils ne seront pas transmis avant les instances afin de permettre le dialogue. Les organisations syndicales seront seulement destinataires des prévisions d'effectifs. Les propositions d'ouvertures et de fermetures envisagées par l'administration peuvent évoluer jusqu'à la tenue du CTSD, il n'y a donc pas de raison de les transmettre. Ainsi, il n'y a pas non plus de risque que ces propositions soient publiées dans la presse avant les instances, comme cela se produisait avec certaines organisations syndicales.

La coordination académique ne peut se satisfaire de ces réponses.

Dernier point, le SNUipp-FSU 63 avait porté un recours hiérarchique auprès du recteur sur le non-respect de la procédure concernant la disparition programmée des écoles d'application. Monsieur le Recteur n'a pas connaissance de ce courrier. Il se penchera sur la question. Toutefois, l'IA-DASEN du Puy-de-Dôme indique qu'il n'y a aucun problème avec ce dossier : il a respecté selon lui les textes. De plus, la NBI a été conservée pour les collègues PE.

*Vos représentants pour la coordination académique du SNUipp-FSU Auvergne
Alexis BERGER, Stéphanie LAVERGNE et Muriel VIGNAUD*